CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales et d'actualité

Commission des affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération

RÉUNION DU
JEUDI 28 MAI 1998

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Guy Vanhengel (cadres linguistiques du Service bruxellois d'Incendie et d'Aide médicale urgente) à M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie, et de l'Aide médicale urgente.

(Orateurs: M. Guy Vanhengel, Mme Françoise Dupuis, M. Benoît Veldekens, et M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie, et de l'Aide médicale urgente)

INTERPELLATIONS JOINTES

de MM. Serge de Patoul, Dominiek Lootens-Stael et Dominique Harmel (incidents de Saint-Josse-ten-Noode) à M. Charles Picqué, Ministre-Président

(Orateurs: MM. Serge de Patoul, Dominiek Lootens- Stael, Dominique Harmel, Mme Françoise Dupuis, MM. Paul Galand, Jean Demannez, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Sylvie Foucart et M. Charles Picqué, Ministre-Président)

Présidence de M. Jean De Hertog, doyen d'âge

- La réunion publique est ouverte à 14h 42.

INTERPELLATION DE M. GUY VANHENGEL A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE,

concernant "l'absence d'avis de la Commission permanente de contrôle linguistique sur les cadres linguistiques du Service bruxellois d'Incendie et d'Aide médicale urgente"

Le Président.- M. Sven Gatz se fait excuser: il est malade. Je propose de remettre son interpellation à une date ultérieure et je donne immédiatement la parole à M. Guy Vanhengel.

M. Guy Vanhengel (en néerlandais).- Je regrette que M. Sven Gatz ne puisse pas développer son interpellation parce qu'elle était, en réalité, complémentaire à la mienne. Dès lors, je me limiterai plus spécifiquement aux cadres linguistiques du Service bruxellois d'Incendie et d'Aide médicale urgente.

L'ancien secrétaire d'Etat Vic Anciaux a déposé, en son temps, une proposition de cadre linguistique suivie d'un recours auprès du Conseil d'Etat, qui a cassé le cadre linguistique. Il est apparu rapidement que la défense du cadre linguistique auprès du Conseil d'Etat s'était faite avec beaucoup d'amateurisme. En effet, la défense a déclaré que le cadre linguistique faisait suite à un accord politique conclu au sein du gouvernement bruxellois. Il va de soi qu'une telle affirmation est en contradiction avec les prescriptions de la législation en matière de cadres linguistiques. Deux critères sont pertinents pour fixer un cadre linguistique: premièrement, le nombre de dossiers traités dans chacun des rôles linguistiques, deuxièmement l'intérêt intrinsèque du service pour les différentes communautés.

Lorsque le ministre Rufin Grijp a repris en 1995 le dossier du cadre linguistique du Service bruxellois d'Incendie et d'Aide médicale urgente des mains de son prédécesseur, les problèmes n'étaient toujours pas résolus. Il s'est avéré particulièrement difficile d'arriver à un accord sur ce dossier au sein du gouvernement. Finalement, après deux années de concertation et de négociations, il a été décidé au sein du gouvernement d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Suite à cela, le ministre Rufin Grijp a proposé de répartir le cadre linguistique comme suit: 56% de francophones et 44% de néerlandophones. Cette prise de position a entraîné immédiatement des remous au sein du gouvernement bruxellois.

Le ministre a alors proposé lui-même, en novembre 1997, une répartition de 71% de francophones pour 29% de néerlandophones qui a entraîné la démission de Vic Anciaux. Depuis lors, les institutions bruxelloises sont confrontées à une crise latente.

Ceux qui croyaient le problème du cadre linguistique ainsi définitivement réglé se trompaient: l'accord devait encore être soumis à la Commission permanente de contrôle linguistique. La CPCL n'a pas réussi, à ce jour, à se prononcer. Lorsque le ministre lui indiqua que le dossier contenait des chiffres erronés, elle lui a renvoyé le dossier.

Nous ne sommes donc toujours nulle part, six mois après la conclusion de l'accord politique. Que s'est-il exactement passé avec les chiffres?

J'ai interpellé le Gouvernement à plusieurs reprises sur ce problème, parce que je juge le régime linguistique actuel impraticable. Auparavant, le personnel devait être bilingue. Actuellement, les services sont bilingues et fonctionnent avec du personnel unilingue. Si on applique strictement ce régime linguistique, le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente n'est pas en mesure de porter assistance à la population. Dans un service d'urgence, la coordination et la communication sont d'une importance vitale mais impossible à réaliser avec des unilingues. Des collègues doivent pouvoir se concerter. Tous les appels de départ sont annoncés en français. Le système de cartes n'existe qu'en français. Des néerlandophones unilingues ne peuvent pas utiliser correctement cet instrument. Les ambulances et les voitures de pompiers ne disposent pas de traduction simultanée à bord.

Auparavant, le degré d'urgence était établi en concertation avec les ambulanciers. Les médecins responsables qui doivent décider l'envoi d'une ambulance de réanimation ne connaissent souvent que le français. La communication est donc particulièrement difficile.

Qu'en est-il de la formation? Est-elle donnée dans les deux langues ou séparément?

Le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente a fourni jusqu'ici un travail excellent et a pu compter sur le soutien de la population bruxelloise grâce à l'engagement personnel de ses agents. Il s'agit souvent de Bruxellois bilingues, assurant eux-mêmes les traductions etc., et qui incitent les jeunes recrues unilingues à devenir bilingues.

Pour autant, nous ne devons pas nous croiser les bras. Je demande aux partis de faire preuve de la même bonne volonté pour ce problème typiquement bruxellois que pour la réforme des polices et de la Justice, et de ne plus consacrer leur énergie aux querelles communautaires.

Nous devons dès lors demander au gouvernement fédéral d'adapter la législation pour permettre au service de fonctionner convenablement. Si aucun accord ne s'avère possible pour l'instant, je propose de geler ce problème jusqu'après le 13 juin de l'année prochaine. Une solution sortira peut-être des prochaines négociations sur la réforme de l'Etat.

Je déposerai une résolution par laquelle le Parlement bruxellois demande au gouvernement fédéral d'exécuter les réformes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services bruxellois ou, en d'autres termes, pour veiller à ce qu'il y ait un cadre du personnel bilingue.

Mme Françoise Dupuis.- J'admire la capacité de synthèse et le bon sens de M. Vanhengel, mais je ne sais pas si le service des pompiers fonctionne aussi bien qu'il le dit.

Je m'inquiète des tergiversations incessantes en matière de cadre linguistique, qui finissent par causer une certaine inquiétude dans la population.

Si on suit le raisonnement de M. Vanhengel, pourquoi ne pas aboutir à un système unilingue néerlandophone et francophone: tout le monde se comprendrait aussi dans cette hypothèse.

La loi n'est pas fondée sur la compréhension, mais bien sur le service au public.

Ces lois sont drastiques, mais aménageables par des accords politiques.

Quant à souscrire à votre résolution, cela me paraît difficile, et je ne le ferai pas; je ne déposerai pas non plus de résolution visant à instaurer un service d'incendie unilingue.

J'ai eu connaissance de l'audit sur ce service; je me rends compte qu'il y a plus que le problème linguistique à résoudre si on veut un fonctionnement correct du service d'incendie.

Dans l'attente de solutions pour ce problème linguistique pourquoi ne pas en régler d'autres, qui amélioreraient le service?

Je pense, par exemple, à l'instauration d'examens de promotion et à des formations ad hoc.

Tout cela prend du temps, on pourrait s'en préoccuper dès maintenant. Il faut recruter des jeunes agents même s'il n'y a pas beaucoup de place dans les cadres.

Cela impliquera le recours aux réserves de recrutement et il est vrai que celles-ci comportent un bon nombre de francophones.

La gestion administrative, ainsi que celle du personnel, devrait être confiée à des personnes compétentes et possédant les titres les y préparant.

Avance-t-on avec l'informatisation réclamée par tous?

Il y a quinze jours a eu lieu un incendie important qui s'est produit heureusement lors des 20 km de Bruxelles et, de ce fait, des renforts ont été obtenus de la Croix-Rouge.

Etant donné la canicule qui régnait ce jour-là, s'il y avait eu un autre sinistre au sud de Bruxelles, il y aurait eu un problème grave.

Un service de pompiers ne se privatise pas. Il faut prendre une série de mesures urgentes, non linguistiques, pour lesquelles je viens de donner au ministre certaines pistes.

Nous ne devons pas faire nécessairement appel au fédéral comme le dit M. Vanhengel.

Nous devrions discuter de cet audit. Il démontre qu'il y a des solutions fonctionnelles à apporter dès à présent.

Mettons-le à l'ordre du jour de notre commission et réfléchissons-y indépendamment des aspects linguistiques.

M. Benoît Veldekens.- Je suis d'accord avec Mme Dupuis: nous devons avoir un débat sur la réorganisation du service incendie.

Le dossier linguistique du SIAMU n'est pas géré de façon très dynamique.

Nous ne sommes nulle part malgré les multiples annonces faites de cadres nouveaux et imminents, la CPCL n'est toujours pas en possession de données correctes.

Vous concluez des accords et, lorsqu'on veut passer à leur exécution, cela ne fonctionne pas.

J'en prends pour exemple la formation au bilinguisme des agents contractuels où rien n'a été fait.

La CPCL ne tiendra pas compte de votre accord politique, mais de la législation exclusivement. Il n'est pas sûr qu'elle avalisera les propositions que vous avez faites, malgré vos efforts pour mettre tout le monde d'accord.

Sur le plan fonctionnel, des éléments seront critiqués.

Réorganiser les services suppose de revoir le cadre organique, je suppose que vous aviez quelques idées à ce sujet. Et, en général, on modifie le cadre organique avant d'adopter le cadre linguistique.

J'entends la proposition de M. Vanhengel de regrouper les services et d'améliorer le bilinguisme.

Je suis assez ouvert à la proposition de s'inspirer de la solution adoptée dans les communes en ce qui concerne le service à la population.

On pourrait imaginer de se passer de cadre linguistique, mais cela supposerait de modifier une loi spéciale, et l'on imagine les autres revendications que cette modification provoquerait au niveau fédéral.

Je crains que cela ne soit, à notre niveau, une utopie.

Il faut faire avancer les choses! Pourquoi n'avez-vous pas été en mesure de donner à la CPCL assez d'éléments pour qu'elle se prononce?

Je ne pense pas, comme Mme Dupuis, qu'il faille engager de nouveaux contractuels. Il y en a déjà eu une cinquantaine. En outre, à l'avenir, vous devrez sans doute engager un nouveau processus de statutarisation en ce qui les concerne!

Mme Françoise Dupuis.- Non, j'ai dit que je voulais vider les réserves de recrutement à la concurrence des places disponibles dans le cadre.

M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie, et de l'Aide médicale urgente (en néerlandais).- M. Vanhengel soutient que la législation actuelle est mauvaise: il arrive trop tard. La législation est effectivement mauvaise, mais nous devons l'appliquer sinon nous recevrons un avis négatif de la Commission permanente de contrôle linguistique. Et cet avis est indispensable pour les cadres linguistiques. Un avis négatif débouche irrémédiablement sur une annulation par le Conseil d'Etat. Pour ma part, j'estime que tous les services de la Région de Bruxelles-Capitale - administra-

tion et parastataux - devraient être bilingues, tout comme les communes et les CPAS.

La loi prévoit des cadres linguistiques, c.-à-d. le bilinguisme du service et l'unilinguisme des fonctionnaires. On peut le déplorer, mais il en est ainsi.

J'ai veillé à ce qu'il y ait des francophones et de néerlandophones dans tous les services. Dans les petits services, comme celui du 100, le régime en vigueur est de 50-50. J'ai veillé à ce que lors des sorties de pompiers, il y ait un néerlandophone sur les 5 pompiers présents. La différence entre 40% et 29,5%, qui a fait tant de bruit, est à mettre en rapport avec ces décisions. Dans les services logistiques et administratifs, on a cherché un autre modèle. La proportion est de 70-30 dans les services logistiques. A l'administration, nous travaillons sur la base des dossiers.

En novembre, j'ai formulé une proposition. Le gouvernement l'a transmise à la Commission permanente de contrôle linguistique en décembre. Elle n'a toujours pas rendu son avis. La Commission permanente aurait posé, au Service d'Incendie, des questions complémentaires et utiliserait d'autres paramètres que moi dans certains cas.

Mais elle arriverait elle aussi à un pourcentage de 29,5% environ, et la seule discussion subsistante porterait sur le rôle linguistique de 2,3 ou 4 personnes sur un effectif de 1082 agents.

La Commission permanente me renverrait le dossier pour une petite erreur dans le calcul global. Le tableau récapitulatif différerait de 3 ou 4 unités, mais les chiffres 29,5/70,5 sont exacts. J'ai déjà transmis un tableau récapitulatif corrigé à la Commission permanente qui n'a pas réagi. J'espère que la Commission permanente me transmettra un avis unanime.

M. Guy Vanhengel évoquait la perspective d'une nouvelle loi. Il n'est écrit nulle part qu'il y aura de nouvelles négociations sur la réforme de l'Etat ou que le législateur fédéral s'intéressera aux problèmes du Service bruxellois d'Incendie. En effet, la législation linguistique est un sujet très délicat.

Actuellement, je ne peux théoriquement procéder ni à des recrutements ni à des promotions car le Conseil d'Etat a cassé le cadre. Vu l'urgence, je procède malgré tout à des recrutements. Je peux le justifier auprès du Conseil d'Etat, mais uniquement parce que nous travaillons à un nouveau cadre linguistique. J'espère pouvoir le boucler avant les vacances parlementaires d'été.

(Poursuivant en français)

Une nouvelle formule? Après avoir entendu les bruits qui circulent à la Commission permanente et, même s'il n'y a pas d'accord entre ses ailes néerlandophone et francophone, je ferai bientôt une nouvelle proposition et elle ne sera pas très différente de la précédente.

Quant au recrutement, nous y procédons régulièrement parce qu'il y a des candidats dans les deux rôles. Dès lors, quand on a besoin de personnel, on en recrute.

Je suis ministre depuis quelques années et je voudrais dire que, tant en économie qu'en gestion publique ou en ce qui concerne le problème des pompiers, je n'ai jamais laissé de problème sans solution. J'aurais pu faire comme mes prédécesseurs et laisser pourrir le problème.

Il faut du courage pour demander aux personnalités prépondérantes de s'en aller.

En ce qui concerne l'audit, nous en discuterons en commission quand vous le voudrez et nous aurons ce débat.

M. le Président.- C'est prévu pour le 11 juin prochain à 14h30.

M. Guy Vanhengel (en néerlandais).- Je suis plutôt surpris de l'acharnement et de la véhémence avec lesquels le ministre Rufin Grijp défend la loi qu'il qualifie lui-même de mauvaise. Ne voit-il pas d'autre issue? Dans d'autres domaines - l'absence, par exemple, d'un membre du gouvernement - le ministre est nettement moins énergique. Sur ces points, il nous invite à nous débrouiller. Par contre, le dossier que je viens d'évoquer fait l'objet de ses meilleurs soins. Mais la piste qu'il entend suivre est une impasse.

Personnellement, je n'y crois pas; je demande au ministre de l'abandonner. Ce dossier traîne depuis dix ans déjà. En Wallonie et en Flandre, l'image des Bruxellois est, de plus en plus, celle de bricoleurs maladroits. Ne vaudrait-il pas mieux ne rien faire, en attendant l'unique bonne solution - à savoir l'imposition, aux pompiers bruxellois, d'un statut bilingue? Ma proposition de résolution tend à demander à l'autorité fédérale de s'y employer d'urgence.

- L 'incident est clos.

- La réunion, suspendue à 15h45, est reprise à 16h25.

(M. Willem Draps, vice-président, remplace M. Jean De Hertog, doyen d'âge, au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. CHARLES PICQUÉ, MINISTRE-PRÉSIDENT,

concernant "les récents événements survenus à Saint-Josse-ten-Noode".

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL

concernant "les échauffourées qui ont affecté la commune de Saint-Josse-ten-Noode le dimanche 17 et le lundi 18 mai, et l'attitude du gouvernement à cet égard".

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE HARMEL,

concernant "les incidents de Saint-Josse-ten-Noode".

M. Serge de Patoul.- Il n'y a, dans les incidents de Saint-Josse, ni "bon" ni "mauvais" à dégager. Evitons de considérer dans la prostitution le fait qu'il y ait de bonnes prostituées et de mauvaises prostituées. Evitons de classer l'ensemble des prostituées dans le lot des "mauvais" et classer les habitants dans le lot des "bons". Evitons de confronter des groupes sociaux entre eux.

Il y a une évolution économique nationale et internationale que l'ensemble de la population habitant ou résidant dans les quartiers concernés subit avec difficultés. Evitons donc de mettre sur le compte d'une partie de la population les incidents qui ont eu lieu et surtout, comme c'est souvent le cas, sur la partie de la population la plus faible.

Pour satisfaire une population locale, la tentation est grande de pourchasser la prostitution, particulièrement celle de rue. Cette chasse aura probablement comme seul résultat, le fait de transférer ce type de prostitution d'une rue à une autre, soit d'une commune à une autre.

L'origine est une mauvaise bagarre de café. A la suite de cette dispute, une appréciation erronée de la situation de la part de plusieurs personnes présentes sur les lieux a suscité des incidents qui ont dégénérés. Nous avons frisé des troubles qui auraient pu être plus graves. La météo moins clémente à "rafraîchi les esprits".

Les incidents ont mis en évidence qu'une tension s'est créée dans ces quartiers. Aujourd'hui, c'est une poudrière susceptible d'exploser facilement.

Le contexte présente trois types de dangers sociaux qu'il faut contrer.

En premier lieu, un sentiment de peur est pour la prostitution un terrain propice pour le développement du proxénétisme.

Un deuxième aspect est la montée du racisme, qui peut se traduire de plusieurs manières: un racisme entre prostituées, un racisme entre les habitants et les prostituées ou une partie des prostituées et, enfin, un racisme des prostituées vis-à-vis de certains habitants.

Enfin, une situation de poudrière est une aubaine pour toute forme d'intégrisme. Deux intégrismes peuvent utiliser la situation: l'intégrisme religieux et plus particulièrement musulman et l'intégrisme de partis d'extrême droite. Tant l'un que l'autre peuvent utiliser un système d'opposition des populations entre elles pour en tirer un profit pour leur propre intégrisme. Le Vlaams Blok a déjà diffusé un tract toutes-boîtes raciste tentant d'utiliser les événements pour opposer les populations entre elles.

M. Dominiek Lootens-Stael.- Monsieur de Patoul, si vous êtes convaincu de ce que vous dites, vous devez déposer plainte!

M. Serge de Patoul.- C'est bien ce que je compte faire!

Il est grand temps que le bureau du Parlement bruxellois examine la situation du Vlaams Blok. Il m'apparaît inadmissible que ce parti continue à bénéficier des aides financières de notre Parlement.

Par ailleurs, force est de constater que ces quartiers sont délabrés. Il y a très clairement un manque de rénovation urbaine. De plus, la saleté ambiante y est frappante, en particulier sur certains terrains non bâtis, dont un situé au coin de la rue des Plantes et de la rue du Pont, réelle décharge publique dégageant des odeurs nauséabondes. Cela constitue une insulte vis-à-vis de la population. C'est l'expression d'un "je m'enfoutisme" inacceptable dans la gestion publique. Ce contexte urbanistique n'est pas à propos pour défendre des principes de respect des personnes et de l'environnement. J'ai également reçu plusieurs remarques au sujet de l'éclairage public considéré comme insuffisant pour créer un sentiment de sécurité.

Est-il prévu, pour la zone concernée, des rénovations susceptibles de donner un caractère plus convivial au quartier? Une opération de "mise au propre", comme, par exemple, l'embellissement des immeubles, serait déjà positive.

A ma connaissance, il n'y a ni contrat de quartier, ni programme de cohabitation concernant la zone en question. Or, c'est un quartier à forte présence de population d'origine étrangère.

Un autre aspect à aborder est le dialogue malaisé entre l'autorité locale et l'ensemble des acteurs du terrain. Le discours est ambigu et contradictoire. D'une part, l'autorité locale explique qu'elle a supprimé des "carrées" et qu'elle va procéder à la chasse de la prostitution des trottoirs et, d'autre part, elle procède a des transferts d'implantation, elle crée une taxe communale de 10.000 francs par mètre de façade longeant les trottoirs pour les carrées et elle tient des discours différents suivant le fait que ce sont des habitants ou des prostituées qui sont les interlocuteurs.

Quelle est votre attitude par rapport à cette taxe communale à Saint-Josse?

Je ne voudrais pas passer sous silence l'efficacité de la police communale dans la réaction qu'elle a eu au cours des événements ou durant les jours qui ont suivi. Pour la Région bruxelloise, il est absolument nécessaire de veiller à garder une police de proximité. Je tiens également à saluer la présence des autorités communales pendant les événements. Cela a certainement contribué à éviter que ne dégénèrent les incidents. On sent une volonté de la part de l'administration communale d'avoir un dialogue tant avec les habitants qu'avec les prostituées elles-mêmes.

Une autre évolution fort importante est l'arrivée d'une prostitution de type sauvage accompagnée de racolage sur le trottoir. Elle est souvent le fait de prostituées qui ne sont pas en règle de séjour. Elles font partie de réseaux de traite des êtres humains, une des formes d'esclavage de notre fin de siècle.

L'arrivée de cette prostitution a comme conséquence l'arrivée d'une mafia composée de petits malfrats qui peuvent trans-

former rapidement le climat d'un quartier. La question est de savoir si les quartiers concernés n'ont pas dépassé un seuil de tolérance ou un seuil de décence.

Les questions posées au pouvoir public concernent, d'une part, la lutte contre toutes les formes de proxénétisme et contre tous les réseaux de traite des êtres humains et, d'autre part, la gestion du phénomène de la prostitution dans les zones urbaines et donc la cohabitation du phénomène de la prostitution avec les autres activités au sein de la ville.

Certes, la Région n'a pas de compétences de police. Elle est donc mal placée pour mener la lutte contre ceux qui utilisent la personne à des fins d'exploitation sexuelle pour leur profit personnel. Néanmoins, il m'apparaît logique que le gouvernement de la Région de Bruxelles interpelle le gouvernement fédéral pour que la législation belge soit correctement appliquée. Je souligne d'ailleurs que, dans ces quartiers, certains logements sont loués à des prix anormaux. Ne faudrait-il pas s'interroger sur d'éventuels liens avec le proxénétisme?

Mme Françoise Dupuis.- Poser la question, c'est y répondre!

M. Serge de Patoul.- Il m'apparaîtrait également utile de stimuler les dix-neuf bourgmestres des communes de la Région pour qu'ils puissent eux aussi participer efficacement à cette lutte. Eradiquer la prostitution est un leurre. Il n'y a pas de solution miracle, mais j'attire l'attention sur le fait que l' "officialisation" des zones de tolérance présente un risque de créer des quartiers sans surveillance. Ceci se traduirait par une facilité d'action des réseaux de traite des êtres humains ainsi que toute forme de proxénétisme, avec de surcroît le risque de voir une augmentation des mineurs dans la prostitution, et une concentration de la délinquance.

Le procureur du Roi de Bruxelles avait lancé le débat il y a quelques années. Je plaide pour que ce débat ait lieu avec l'ensemble des acteurs concernés sans traîner et sans tabou.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Premièrement, je m'interroge sur la manière dont ce débat a été renvoyé en commission et non en séance plénière. Le Bureau élargi en a décidé ainsi. Il considérait en effet, avec M. Guy Vanhengel, que les incidents étaient en fait des événements anecdotiques et qu'il ne se justifiait guère, chaque fois que de tels événements se produisent, d'y consacrer un débat en séance plénière. Le seul fait que de tels incidents puissent se produire à tout moment et partout dans l'agglomération suffit pourtant à justifier un débat en séance plénière - d'autant que les incidents de Saint-Josse alimentent déjà depuis plus d'une semaine les conversations dans la population bruxelloise. En organisant un débat dans l'intimité d'une commission - sans qu'il ne soit relayé par la presse - le Parlement envoie un signal erroné à la population. Les gens ont l'impression que leurs représentants ne s'intéressent pas à ce qui préoccupe vraiment la population.

Comment devons-nous analyser les échauffourées de Saint-Josse-ten-Noode? Certains médias se sont plu à nous faire croire qu'il s'agissait en réalité d'un soulèvement populaire spontané de jeunes Nord-Africains, excédés de voir leur quartier devenir de plus en plus un lieu de perversion et de prostitution. Les jeunes Arabes ne pouvaient-ils subitement plus supporter la vue des prostituées dans les vitrines? Mais ces prostituées y sont installées depuis plus de cent ans déjà. Et les dizaines d'étrangers qui ont convergé depuis Molenbeek et Anderlecht vers Saint-Josse pour grossir les rangs des voyous semant la terreur, chahutant et lançant des cocktails Molotov sont-ils eux aussi subitement devenus allergiques à la vue de dizaines de prostituées? Personne n'y croit.

Ce dont il s'agit, c'est de conquérir le quartier. Dans un premier stade, on rend la vie impossible à toute personne qui ne fait pas partie des "nouveaux Belges". Ce procédé est utilisé dans de nombreuses communes bruxelloises et aucun homme politique des partis traditionnels ne s'en émeut. Dans un stade ultérieur, on utilise des moyens plus radicaux et nous sommes confrontés à une véritable guérilla urbaine.

Je citerai dans ce cadre un agent de la police de Saint-Josse-ten-Noode, qui a bien expliqué de quoi il retourne: "Les jeunes Nord-Africains affirment, devant les caméras, qu'ils veulent chasser la prostitution et que leur quartier soit débarrassé de la drogue. Mais lors des échauffourées, les principaux dealers étaient au premier rang pour jeter les bouteilles".

M. Paul Galand.- Il ne s'agit pas de jeunes Africains, mais d'habitants de la ville. Il faut savoir faire la différence!

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Les Nord-Africains, a ajouté cet agent, voient leur commerce de la drogue toujours plus menacé par des ressortissants de l'Europe de l'Est et par le développement de la prostitution sud-américaine. Il s'agit donc en premier lieu d'une menace pour le territoire des Nord-Africains. Quelles sont les solutions préconisées par les autorités politiques? Toujours les mêmes remèdes, qui n'en sont pas. Ainsi, une somme importante d'argent - elle se compte en milliards - a été dégagée après les troubles de Forest et de Molenbeek-Saint-Jean en mai 1991 dans le cadre des contrats de sécurité et de société. Après les troubles de Cureghem, on a de nouveau libéré des centaines de millions pour les quartiers soi-disant défavorisés. Bref, il suffit de tout casser pour recevoir de l'argent.

Cette attitude est la conséquence de la politique absurde de ce gouvernement. On récompense l'inconduite. Ceux qui restent dans le rang sont contraints de payer les millions octroyés aux fauteurs de troubles. Il est urgent que ce gouvernement applique la loi et assure l'ordre et la tranquillité. Toute personne qui a un comportement criminel doit être renvoyée dans son pays d'origine. La seule réponse à apporter aux agitateurs est de se montrer dur et ferme. Leur octroyer de l'argent génère l'effet inverse. Pour le Vlaams Blok, il est clair que le modèle de société multiculturelle qu'on impose aux Bruxellois n'a aucune chance de réussir. Si on n'infléchit pas d'urgence le cap politique, Bruxelles deviendra, au 21e siècle, le Beyrouth de l'Europe occidentale.

M. Dominique Harmel.- Je ne peux qu'une fois de plus regretter les propos inacceptables de M. Lootens-Stael, qui se trompe de sujet et voudrait voir un problème racial dans les événements de Saint-Josse. Ces propos injurieux m'effraient et me font honte. Et je ne peux accepter sa philosophie écoeu-

rante qui se résumerait à la maxime suivante: "si vous n'êtes pas comme moi, vous n'avez qu'à vous en aller".

La question n'est ici ni raciale, ni de cohabitation. Il s'agit clairement de problèmes de paupérisation et d'abandon de certains quartiers, phénomènes de plus en plus courants dans les grandes villes.

Le bourgmestre de Saint-Josse nous a expliqué qu'il voit un problème de manque d'argent dans la rénovation et la réhabilitation de ces quartiers.

Le réaménagement du quartier nord connaît des résultats encourageants, mais ceux-ci sont circonscrits à une petite zone. Le refinancement de tels quartiers peut s'appuyer sur un financement public ou privé, mais l'idéal est une combinaison des deux.

Des expériences ont été menées, telle celle du boulevard Emile Jacqmain.

Les charges d'urbanisme ont entraîné une amélioration du cadre de vie.

Nous pourrions compter sur un effet de tache d'huile, mais celui-ci est plus rapide pour la paupérisation que pour l'amélioration des quartiers.

S'il n'y a pas de politique d'aide aux particuliers et des infrastructures de quartiers, cela n'ira que s'empirant. Le besoin est criant et nous n'y répondrons que si nous sommes capables de coordonner les politiques.

Une politique plus volontariste de la part de la commune, qui aurait pu bénéficier davantage des travaux subsidiés ou d'autres ressources régionales, aurait pu permettre d'éviter que nous ne soyons confrontés aux problèmes que nous avons connus.

Dans certaines communes, on hésite trop souvent à faire appel à la politique des travaux subsidiés, par crainte de perdre une certaine autonomie. Cette attitude porte cependant préjudice à la population et à son confort.

Je constate que des membres de la majorité sont en accord avec moi sur cette question. Et pour les questions qui se sont révélées à Saint-Josse, il me semble qu'il faudrait oeuvrer davantage avec la Région.

M. de Patoul a soulevé un autre problème grave, celui de la prostitution.

La question des quartiers chauds est très délicate et soulève beaucoup d'hypocrisie.

Le procureur du Roi a émis l'idée de "zones P", mais personne ne veut de telles zones chez soi, même si tout le monde reconnaît qu'il en faut.

Une seconde voie est la taxation. J'aimerais votre avis à ce sujet, car de telles mesures n'ont pas amélioré la situation de ces quartiers.

Suite aux événements de Cureghem, le gouvernement a choisi d'investir dans plusieurs quartiers. La commune de Saint-Josse n'avait pas été retenue à l'époque.

Bien entendu, il est nécessaire d'associer les acteurs sociaux à la réflexion générale. Cependant, il m'apparaît qu'il faut prendre en considération les besoins mis en lumière à Saint-Josse.

Le gouvernement a-t-il pu déjà prendre des dispositions différentes depuis les événements, qui tiennent compte d'une autre répartition des quatre cent millions que celle prévue au départ?

M. Jean Demannez.- La convivialité sera-t-elle le maître mot de l'ambiance qu'un quartier devrait pouvoir retrouver?

La commune de Saint-Josse a entrepris, depuis le 21 mars 1997, les plus grandes rénovations urbaines du pays et plusieurs réalisations sont encore en cours. Plus d'un milliard de francs ont été investis. Cela a permis à des centaines de ménages de trouver un logement adapté. En plus du logement, on a aussi aménagé des installations sportives, culturelles et de loisirs. Les moyens investis et la maîtrise des dossiers rendent cependant impossible la gestion de tous les îlots à la fois.

J'insiste sur le caractère éminemment extra-communal et supra-régional des phénomènes que nous avons connus.

Je ne rentrerai pas dans l'analyse des différentes composantes, mais je souhaite les citer: la détresse d'une jeunesse sans le moindre espoir d'un mieux être, la délinquance numériquement excessive, qui rend le travail social dérisoire, l'immense impuissance d'une justice, qui, par ses manquements, renforce encore le sentiment d'impunité chez certains, et de désarroi chez les autres et, enfin, la prostitution, l'exploitation qu'elle engendre et les comportements déviants et délictueux qui l'accompagnent dans bien des cas.

Si l'on ajoute à ce tableau certaines influences fondamentalistes que l'on sait agissantes dans un milieux déjà fragilisé, il conviendra de reconnaître que ce phénomène dépasse de loin les seuls responsabilités communales, régionales voire même nationales. Et pourtant, il appartient à la commune en tout premier lieu, parce que proche du terrain, de gérer ses quartiers, quels qu'ils soient.

Le gouvernement a proposé un concept nouveau, celui de la solidarité urbaine qu'il nous faudra, entre démocrates, renforcer.

La commune aura aussi à disposer de moyens importants pour mener à bien sa mission de renouveau urbain. C'est précisément le quartier Botanique que les autorités communales ont choisi en concertation avec le Conseil de prévention, pour y développer plusieurs projets dont celui d'un lieu d'accueil pour les enfants.

Quant aux choix politiques du devenir du quartier, une large concertation devrait permettre de cerner et de relocaliser les activités qui y sont présentes, parfois bien avant la deuxième guerre mondiale.

Il ne peut être question d'exclusion, sous quelque forme que ce soit, ce qui présuppose l'exercice d'une autorité démocratique d'un pouvoir légitime. Cette définition de l'espace urbain est fondamentale et urgente; nous avons à nous y atteler au plus tôt.

Mme Anne-Sylvie Mouzon.- Je souhaite ramener les choses à leur juste dimension en exposant les faits: deux automobilistes ont un accident; l'un d'eux se rend ensuite dans un café où il est agressé par l'autre; des amis de la victime sont alertés mais l'agresseur se réfugie dans une habitation; le temps que le mandat de perquisition arrive, vers 3 heures du matin, il se passe plusieurs heures.

L'agresseur est arrêté mais, dans l'intervalle, les esprits s'échauffent et les rumeurs circulent: l'agresseur serait un étranger en séjour illégal, un proxénète, un dealer. En fait, l'agresseur n'est pas en situation irrégulière et rien en l'état actuel de l'enquête ne permet d'établir que ce serait un proxénète ou un dealer, c'est un étudiant. En attendant, la rumeur a fourni le prétexte de détourner la colère de l'agresseur sur les vitrines de quelques carrées.

La police n'a pas fait usage de la force. Elle s'est bornée à intervenir pour pouvoir arrêter l'agresseur et le soustraire à la colère des amis de la victime. Aujourd'hui, l'agresseur est en détention préventive.

Le lendemain, cela recommence car des jeunes, amis de la victime mais aussi d'autres jeunes qui ont appris par la presse écrite et audiovisuelle que "ça chauffait" à Saint-Josse veulent détruire le café où l'agression a eu lieu.

Ce quartier connaît des phénomènes de prostitution, comme il en existe près de toutes les gares de toutes les villes du monde.

Il existait traditionnellement, à l'ouest de la gare du Nord, entre la rue du Progrès et le boulevard E. Jacqmain, une activité de prostitution. On recensait en 1980 cent vingt tavernes "spécialisées" où des hommes et des femmes invitaient à la consommation et à plus.

Ce quartier a été démoli et une partie de ces "serveurs" et "serveuses" se sont orientés vers d'autres quartiers de Bruxelles, de Schaerbeek ainsi que de Saint-Josse: entre la rue de Brabant et la rue Verte où des phénomènes de prostitution existaient déjà. N'oublions pas que ce quartier est un tout petit quartier! Ce n'est pas Cureghem.

Mais la prostitution évolue. Des bars, elle passe aux "carrées". Celles-ci sont un domicile où la police ne peut pénétrer sans mandat de perquisition ou invitation contrairement aux bars. Il s'est établi un modus vivendi avec les prostituées quant à leur comportement grâce notamment à un règlement communal mais aussi à une acclimatation mutuelle entre les familles du quartier et les prostituées.

Par ailleurs, on a essayé de limiter l'extension du phénomène par l'établissement d'une taxe de 10.000 francs par mètre de façade. Ajoutons à cela que conformément à un protocole issu de la concertation pentagonale, la PJ et la BSR s'occupent de ce qui se passe dans les carrées - pour utiliser les prostituées comme indicateurs - et la police communale de ce qui se passe sur la voie publique. Malheureusement, le parquet a fermé les yeux sur le phénomène de la sous-location des carrées en sorte que la taxe n'est plus dissuasive puisque partagée entre les prostituées qui se succèdent dans la même carrée.

Un modus vivendi s'était donc établi mais il a été rompu suite à un déplacement de la prostitution et l'émergence de nouvelles formes de prostitution qui ont fait de la concurrence aux anciennes prostituées.

Il ne s'agit donc pas d'un conflit raciste ou intégriste car point n'est besoin d'être raciste ou intégriste pour éprouver quelques difficultés à élever des enfants dans un quartier fréquenté par des prostituées de plus en plus "agressives" dans leurs méthodes de racolage.

Ne faisons donc pas "mousser" les choses.

Mme Sylvie Foucart.- Les choses ont été placées dans leur contexte et proportions.

Je voudrais évoquer plus particulièrement la condition des prostituées.

Si toutes les prostituées n'appartiennent pas aux réseaux internationaux, elles sont toutes des victimes sur le plan sexuel, culturel et social.

Les prostituées doivent être défendues en tant que citoyennes. A l'exception du travail remarquable des travailleurs de terrain et de l'Espace P dans ce secteur particulier, on ne relaie pas assez leurs revendications.

Ainsi, elles demandent que la police effectue des contrôles réguliers et continus.

Fournissons-leur des outils pour se défendre et limitons les effets pervers de la prostitution. Dans l'attente d'un changement radical, il convient d'avoir une attitude pragmatique afin de rendre la situation le moins pénible possible.

Mme Françoise Dupuis.- Nous souhaitons aborder le fond du problème. C'est pour cela que nous avons souhaité intervenir tous ensemble.

Il n'est pas possible que, chaque fois que quelque chose se passe, le Vlaams Blok et l'extrême droite en fassent la publicité. Il ne faut plus leur en fournir l'occasion.

Dans notre Région, 30 à 50% des jeunes sont d'origine immigrée et ce sont des Belges, Monsieur Lootens-Stael.

Il ne s'agit pas d'émeute ni de problème racial! Evitons le poujadisme!

Au nom de mon groupe, je dirai que le combat est double: il faut entrer dans la réalité des choses et lutter contre l'extrême droite.

M. Paul Galand.- Je me joins à la réprobation soulevée par les propos de M. Lootens-Stael.

La question ne faisait pas la une l'année dernière quand j'ai interpellé M. Picqué sur la traite des êtres humains.

La commission de la Santé de l'Assemblée communautaire française a, quant à elle, auditionné des représentants de l'Espace P et du Nid et a fait un travail en profondeur sur cette problématique. Un colloque est, par ailleurs, prévu sur ce sujet.

La commission parlementaire fédérale a, elle aussi, fait du bon travail et établi des évaluations valables.

Le titre du rapport de mars 97 parlait d'un trop grand laxisme mais, dans le dernier rapport, à propos de l'arrondissement de Bruxelles, on relève cependant plusieurs évaluations positives.

Nous devons donc veiller à ce que la loi soit respectée en matière de lutte contre l'esclavage, l'exploitation sexuelle et le travail en noir.

La répression du proxénétisme est un travail difficile; il faut donc veiller à une certaine rotation des agents confrontés à cette problématique afin d'éviter tout "estompement de la norme".

Le réel problème est celui de l'aggravation de la traite des êtres humains plus que celui de la prostitution.

Enfin, nous devons veiller au renforcement de la solidarité avec des communes comme Saint-Josse.

Enfin, il faut réaffirmer qu'on ne peut pas rendre justice soi-même. A Molenbeek, des cours de civisme sont organisés dans les écoles communales. La Région ne pourrait-elle participer à ce genre d'initiatives communales?

M. Charles Picqué, Ministre-Président.- Moi aussi, j'ai voulu analyser ce qui s'est passé à St-Josse. D'autres quartiers, dans d'autres communes, ont connu des événements semblables, mais ici l'on trouve des causes spécifiques. Tout d'abord, il y a eu une fièvre à connotation raciste qui a été le fait de deux ou trois camps.

Ensuite, des considérations d'ordre moral ont été émises. De plus, ce qui se vit dans ce quartier est aussi une bataille économique qui engendre des conflits d'intérêts au sein du marché de la prostitution. Enfin, plusieurs personnes étaient originaires d'autres communes. Il s'agit, en fait, de spécialistes "en excitation" et d'agitateurs qui ne sont pas toujours des jeunes désorientés.

Par ailleurs, dans ce quartier, il existe un type de population assez particulier.

La prostitution devrait faire l'objet d'un débat courageux. Il faut pas recourir à des considérations morales ou religieuses.

Si une société ne peut juguler un phénomène, c'est à la puissance publique de le réguler.

Sans vouloir faire des prostituées des fonctionnaires chargées de l'exécution d'une mission d'utilité publique, je dis que la puissance publique doit lever les ambiguïtés. La commune de Saint-Josse perçoit 18 millions de taxes pour des activités que je ne condamne pas, mais qui sont reconnues comme lucratives (taxes sur les locaux, sur les carrées, pas sur la prostitution!). Ces taxes font qu'on ne peut ignorer ce phénomène.

La question qui concerne les autorités publiques s'avère multiple et concerne différents niveaux de pouvoir.

Le premier aspect concerne la question de la dépénalisation. Si nous options pour cette solution, il faudrait toutefois rester extrêmement vigilants et élaborer une réglementation pour éviter les dérives.

Le débat est difficile, diverses opinions étant représentées.

La pénalisation reste par exemple maintenue au Canada et même étendue aux clients.

Un deuxième aspect recouvre le souci de protection des personnes, que sont, d'abord les prostituées.

Enfin, il faudrait malgré tout s'intéresser de près au caractère marchand de cette activité et de ceux qui peuvent s'en emparer.

On peut d'ores et déjà dégager des solutions pratiques.

Les forces de l'ordre se retrouvent parfois désarmées lorsqu'elles ont affaire à la prostitution sauvage (mais que signifie le terme "sauvage"?) Les prostituées dites "sauvages" sont souvent africaines, mais il y a également des Européennes parmi elles. La lecture des rapports de police et de l'inspection sociale régionale montre que le problème se pose au niveau de la demande d'asile.

Le ministre de l'Intérieur doit être interpellé afin qu'un remède soit apporté à cette situation.

Cependant, sans présager de la suite donnée aux dossiers de demande d'asile des candidates, il conviendrait sans doute de traiter le cas des demandeuses d'asile plus diligemment lorsqu'elles se livrent à la prostitution.

Par ailleurs, il faut être extrêmement attentif à ce que les faits de prostitution sont souvent liés à l'existence de réseaux de traite, lesquels doivent être dénoncés et réprimés sans attendre.

Quant au lien entre les faits de drogue et la prostitution, il n'y est pas fait référence immédiate dans les rapports de police, sauf quand il s'agit de faits relatifs à des coupables de délits clairs.

Dans d'autres communes, comme la mienne, les faits de drogue qui sont bien présents ne sont pas nécessairement liés à la prostitution.

On m'a demandé que la Région accorde une attention plus grande à ce quartier. Le problème qui se pose est celui de l'application spatiale des critères que l'on définit.

La commune de Saint-Josse a fait beaucoup en matière de rénovation urbaine. Je citais en exemple la démarche de cette commune, dans le passé. On ne peut pas la diaboliser en la rendant coupable de la situation. Mais elle n'a pas non plus à se plaindre car elle a largement bénéficié de la solidarité régionale. Une fois pour toute, notre assemblée doit comprendre que les moyens régulateurs financiers mis en oeuvre ne peuvent pas combattre des situations structurelles, lorsqu'elles sont trop mauvaises.

L'exemple des travaux subsidiés a été repris par MM. Harmel et de Patoul. Mais les travaux font l'objet de subsides qui exigent des mises de fonds propres des communes. J'ai toujours félicité M. Draps d'avoir eu recours si souvent aux travaux subsidiés pour sa commune de Woluwé. Mais sa commune ne fait pas partie des communes défavorisées, au contraire. Il s'agit là d'un vice du système qui favorise les

communes qui ont les moyens de financer leur part des travaux.

Ma commune, par exemple, dispose seulement de soixante millions en budget extraordinaire. Sans se faire d'illusions, tant que les travaux subsidiés seront régis par la logique de la participation communale, ils resteront inaccessibles pour certaines communes. Il faut donc faire appel à des solidarités plus globales.

De même, les contrats de quartier ne sont pas proposés aux communes plus favorisées. Si c'était le cas, elles y auraient volontiers recours et les résultats seraient sans doute plus importants qu'ailleurs.

Bien sûr, Saint-Josse a été aidé mais nous devons aller plus loin dans la solidarité pour permettre plus d'autonomie dans le chef des communes.

Notre effort de solidarité pêche aujourd'hui par manque de transfert des communes riches vers les communes pauvres. Certes, les communes les plus aisées ne peuvent être solidaires à l'infini. Voici notre responsabilité: il faut que les forces politiques optent très clairement pour une définition des priorités dans la gestion de notre Région.

J'ai commis une erreur politique, mais il faut dire que nous étions pressés par le temps, quand, en 1989, j'ai inspiré le système des enveloppes budgétaires par département dans notre Région.

Aucun département, par la suite, n'a voulu se dessaisir des enveloppes lors de la confection des budgets suivants.

Nous avons fait beaucoup pour la rénovation urbaine, mais nous n'avons pas fait assez. Nous sommes de plus devant des problèmes structurels graves en termes sociaux et urbanistiques, et ce débat reviendra encore.

Nous devons donc, en attendant, isoler le problème spécifique de la prostitution et pousser plus loin la réflexion sur les quartiers en plus déstructurés.

Il faut une justice sociale pour tous, et le respect du droit par tous.

Sans doute y a-t-il toutes les situations sociales connues, mais cela n'empêche pas que la règle de droit doit continuer à prévaloir.

Une résistance aux forces de police, dont la raison d'être est d'assurer la paix, est inacceptable. En résumé, nous devons avoir le souci de mener des politiques sociales adaptées, tout en assurant l'autorité de la force publique. Cependant, cette dernière doit aussi rester crédible. Pour cela, il faut en effet rénover et entretenir les quartiers dans un état acceptable, sous peine de voir la puissance publique se voir reprocher d'avoir laissé la situation se dégrader.

J'ai vu M. Cudell, c'était un municipaliste innovateur et maintenant il est dans une situation difficile. La Région doit être plus solidaire avec ces communes. Ensuite, nous nous devons de poursuivre notre réflexion sur la dégradation urbaine et sociale, qui ici va de pair avec la prostitution. Il faut tenter d'édifier des politiques dissociées et plus sélectives avec des moyens et des remèdes appropriés aux contextes. Mais, dans ce cas, il faut ouvrir le débat de la prostitution, débat qui porte sur la dignité humaine.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Je regrette que ce débat finisse par porter sur la prostitution. Non que ce débat soit sans importance, mais il n'est pas véritablement à l'ordre du jour: mon intention était de montrer l'échec de la société multiculturelle. La question des revendeurs de drogue à Anderlecht comme à Saint-Josse-ten-Noode est tout aussi importante dans ce débat. D'ailleurs, le ministre-président me donne raison en confirmant que les agitateurs viennent de partout. Quelques collègues ne se sont pas comportés en démocrates, en décidant de ce qu'il m'était permis de dire. Or, je représente des électeurs qui ont la même valeur que les leurs. M. Dominique Harmel a été choqué par mon interpellation. Un membre de son parti - M. Michel Demaret - m'a pourtant donné raison lors d'un débat sur les émeutes d'Anderlecht où j'ai fait les mêmes déclarations. Qu'il trouve mon intervention scandaleuse est un point qui m'honore: son parti porte, en effet, une part de responsabilité dans les problèmes qui nous occupent. Le problème est que les hommes politiques des partis traditionnels, dans leur grande majorité, ne comprennent rien à ce qui se passe. La population, confrontée quotidiennement à cette réalité, voit très bien de quoi il retourne. Et les pamphlets de Mme Françoise Dupuis - avec ou sans Adolf Hitler - n'y changeront rien.

M. Serge de Patoul.- J'ai ressenti une réaction unanime des partis démocratiques vis-à-vis des propos tenus par le Vlaams Blok.

Il est intolérable que les deniers publics soient utilisés pour des publications racistes, et j'engage le Bureau à se pencher sur cette question. Je pense que les partis démocratiques ont eu ici un bon débat. De bonnes intentions ont été exprimées, il faut les concrétiser.

Le débat doit être mené avec les différents acteurs, afin que soient posées les bonnes questions, qui permettront de trouver les bonnes solutions dans la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains.

Il faut le faire sans hypocrisie ni tabou, pour aborder les questions de fond avec sérénité.

Je suis d'accord avec le ministre-président qui déclare qu'il faut définir des priorités claires. Je regrette toutefois que les institutions régionales soient conçues de manière telle que définir des priorités est presque devenue une chose impossible.

M. Charles Picqué, Ministre-Président.- Ce ne sont pas les institutions qui sont en cause mais bien les choix politiques.

M. Dominique Harmel.- Je tiens d'abord à dire à M. Lootens-Stael que personne parmi mon groupe ne peut accepter ses propos odieux, antidémocratiques et écoeurants.

Je remercie le ministre-président pour ses réponses, auxquelles j'ajouterais l'urgence qu'il y a à mettre en oeuvre des partenariats entre les communes.

Ce qui fait défaut c'est un vrai esprit régional. Trop d'entités ne manifestent pas encore une réelle volonté commune de se concentrer sur les véritables priorités.

Lors de la prochaine majorité, je souhaite que l'on travaille par priorités plutôt que par enveloppes.

Parmi ces priorités je range, bien entendu, au premier rang les communes de la première couronne, qui, faute d'être réhabilitées, risquent de mettre en péril toute la Région.

- L'incident est clos.

- La réunion publique est levée à 17 h. 55'.